

Mea culpa!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **3 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-847442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES AMIS DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE REÇOIVENT LE MINISTRE DE SUISSE MONSIEUR PIERRE MICHELI

Mardi 29 janvier : soirée de découvertes. On apprend à connaître la rue de Pomereu, que les chauffeurs de taxi eux-mêmes ont bien du mal à repérer. Les Suisses de Paris découvrent les salons (cheminée, lustres, tapisserie) de l'Association des Amis de la République, et ces derniers apprécient la viande séchée des Grisons, le fendant du Valais, autour d'un buffet orné de quelques-uns de nos costumes nationaux. Il n'y a qu'une chose que Suisses et Français connaissent depuis longtemps : l'amitié profonde qui unit leurs deux pays.

C'est le mérite de M. le Ministre Maurice Schumann (la Voix de Londres...) d'avoir su trouver des termes neufs pour exprimer cette amitié. Il commença par citer Hégel qui salua la Suisse de ces mots : « C'est ainsi ! », avouant l'impuissance de sa dialectique à disséquer un tel miracle de la nature. M. Schumann marqua des points sur le père de la philosophie moderne en poursuivant sa brillante analyse du phénomène suisse. L'éloquence est un mot bien français..

M. Pierre Micheli, que l'on avait salué, pour la première fois, sur le territoire de la République, de son nouveau titre d'Ambassadeur, remercia l'Association de son accueil, rappela tout ce que nous devons à la France, patrie de la culture et des arts, et souhaita que ce pays demeure « la lumière qui éclaire notre chemin ».

L'un des buts des Amis de la République est d'établir et de resserrer les liens qui relient la France au reste du monde. Présidée par M. Georges Bidault (actuellement en séjour de convalescence en Suisse), l'Association accomplit une œuvre de haute qualité. Il est significatif que notre pays soit le premier auquel elle témoigne ainsi de l'amitié si précieuse et si vive que nos compatriotes ont toujours trouvée en France.

Franck JOTTERAND.

☆ ☆ ☆

MEA CULPA !

Il y a eu erreur, impardonnable erreur, dans le placement des fléchettes indiquant les photos du « Conseil Fédéral *in corpore* ». Beaucoup de nos amis lecteurs et abonnés ont rectifié d'eux-mêmes. Là où il a été possible de le faire nous avons rétabli la direction des fléchettes, excusez-nous, nous sommes désolés, croyez-le... Il est et demeure entendu que le membre de la Rédaction responsable de l'erreur ne sera pas autorisé à jouer aux fléchettes à la prochaine fête du Premier Août..., il vise vraiment trop mal...

La Rédaction.

LA VIE DE LA COLO

NOS GOSSES EN VACANCES

CONVOIS D'ENFANTS — ETE 1957

Une des fructueuses activités de la SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE est certes l'œuvre des COLONIES DE VACANCES.

Grâce à *PRO JUVENTUTE* — AIDE AUX ENFANTS SUISSES DE L'ÉTRANGER et à la charitable collaboration de la doyenne des Sociétés Suisses de Paris,

Grâce surtout à l'inlassable générosité des familles suisses, nos enfants nécessiteux pourront, cette année encore, profiter de vacances en Suisse d'une durée d'un à deux mois environ,

Les familles de notre Colonie dont les ressources ne leur permettent pas d'offrir à leurs enfants le réconfort d'un séjour dans notre beau Pays,

Les familles qui n'ont la possibilité de ne payer qu'une partie seulement d'un déplacement qui, pour être efficace, doit être d'une durée suffisante.

Les familles enfin dont les enfants sont invités ou qui désirent envoyer en Suisse en toute quiétude ceux des leurs qui ont besoin de cures et de séjours de repos,

trouveront à nos services tout apaisement et tous renseignements nécessaires.

Chers compatriotes : Faites connaître autour de vous l'ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE. Signalez-nous les familles dont nous connaissons la discrétion et qui hésitent à s'inscrire.

Nous désirons les aider dans toute la mesure du possible pour que nos enfants profitent largement de leurs vacances, qu'ils aient la joie de connaître vraiment leur Pays lointain, d'en apprécier le charme, la poésie, d'en connaître l'esprit, d'y amasser des souvenirs de jeunesse qu'ils conserveront la vie entière.

Les inscriptions pour enfants de 5 à 14 ans, de père suisse, seront reçues à l'AGENCE DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE, 13, rue Hallé, Paris, 14^e, téléphone : Gobelins 13-93, métro : Denfert-Rochereau, du 1^{er} au 31 mars 1957, dernier délai.

23-24 février

**CERCLE COMMERCIAL
SUISSE**

10, rue des Messageries, Paris, 10^e

Nous rappelons à nos sociétaires et amis que les représentations théâtrales prévues auront donc lieu le samedi 23 février 1957, à 21 heures et le dimanche 24 février 1957, à 14 h. 30, dans la Salle des Fêtes. Au programme, figurent :

ANTIGONE, de Jean ANOULH
composé et enregistré par Roberto BENZI
et

L'OPERA DE LA LUNE, de Jacques PRÉVERT

Prix des places : 200 francs